

PRESIDENT : Monsieur SAILLARD.

Etaient présents :

MMES LESUEUR, BOIVIN, DHEDIN.

MM. SAILLARD, CHARBONNIER, DUMONT, DELACROIX, LEFEL, MATELOT, COULIOU, CORREIA.

Absents excusés : Mme FELIX (pouvoir à M SAILLARD), M ARLAY (pouvoir à M DUMONT)  
Mme RENOUE (pouvoir à M CHARBONNIER).

Absente : Mme SAVOYE

Après lecture, le Procès-Verbal du 07/10/2021 est adopté à l'unanimité.

### **DEPART DE MADAME TROTIN EN RETRAITE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite, depuis le 06/07/2021, de Madame Véronique TROTIN, directrice de l'école de Martainville-Epreville, enseignante dans la commune pendant 34 ans.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'offre d'un cadeau de départ à la retraite, à lui remettre lors d'une cérémonie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'offrir un cadeau sous forme de participation à un week-end ou box à Madame TROTIN, d'une valeur de 450 euros environ ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à la présente délibération et pour organiser la cérémonie.

### **DELIBERATION DE RENOUVELLEMENT ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi ([www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies, des déclarations sociales, collecte des taux et calcul du prélèvement à la source
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive\* (équipe pluridisciplinaire composée de médecins de prévention, d'infirmières, d'un psychologue du travail et d'ingénieurs spécialisées en hygiène / sécurité et en ergonomie)
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène / sécurité
- Expertise en ergonomie
- ou toute autre mission.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur. L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**ARTICLE 1 :**

D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents.

(convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

### **DELIBERATION POUR L'ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'Eglise Notre Dame de la Paix et Saint Joseph, la commune a sollicité l'aide financière complémentaire à la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de l'adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à la Fondation du Patrimoine ;
- De verser une cotisation annuelle de 100 euros ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'adhésion.

### **NOEL DES ENFANTS**

La distribution des cadeaux de Noël pour les enfants aura lieu, du 13 au 17 décembre 2021 de 17 h à 18h, comme suit :

- Lundi 13 décembre : M MATELOT
- Mardi 14 décembre : MM MATELOT CORREIA
- Jeudi 16 décembre : Mme BOIVIN
- Vendredi 17 décembre : M DUMONT

### **ANTENNE RADIOTELEPHONIQUE, IMPASSE DE LA FONTAINE**

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier reçu de Bouygues Télécom concernant l'implantation d'une antenne radiotéléphonique Bouygues Télécom, lieu-dit la Fontaine (impasse de la Fontaine) à Epreville, d'une hauteur de 18 mètres.

Il est signalé qu'à réception du dossier, il a été demandé une étude concernant les ondes.

Dans ce dossier il est stipulé que les élus ne peuvent pas s'opposer à cette implantation.

Il est demandé si les riverains ont été averti.

Monsieur CHARBONNIER souhaite qu'une réunion d'information soit faite par Bouygues Télécom afin de répondre aux interrogations des riverains et des élus, dès que possible.

Un courrier sera envoyé à Bouygues Télécom pour demander une réunion.

Le Conseil Municipal estime le passage du dossier en force.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CORREIA informe le conseil des problèmes de papiers sur le parking du Château liés au manque de poubelles. Monsieur SAILLARD que informe les poubelles seront achetées par la commune, car le Département ne prend pas en charge l'achat de poubelles.

Monsieur CORREIA demande également où en ai la fibre. Il est signalé que la commercialisation devrait être repoussé 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Information non confirmée à ce jour.

Monsieur CHARBONNIER informe les conseillers sur la hausse de la ligne GEMAPI sur les feuilles d'impositions, suite à l'entrée en vigueur de la suppression de la taxe d'habitation, « transfert de fiscalité », à cela va s'ajouter la suppression de l'animation agricole par l'agence de l'eau.

Monsieur DELACROIX demande comment font les administrés qui n'ont pas internet pour recevoir les informations de la commune.

Il est répondu que les administrés peuvent s'inscrire, auprès du secrétariat de la Mairie, sur la liste déjà ouverte pour recevoir les information format papier.

Madame LESUEUR informe que le repas des anciens aura lieu le jeudi 16 décembre au restaurant « les Pavillons de Rouen » à Franqueville-Saint-Pierre.

Il est demandé où en est le dossier de la propriété FOLDRIN. Il est signalé que Madame FOLDRIN ne sait plus si elle souhaite vendre sa maison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

SAILLARD L.

CHARBONNIER R

DUMONT A.

DELACROIX J-M.

LEFEL G.

COULIOU P.

CORREIA J.C.

LESUEUR E.

FELIX M.

BOIVIN A.

DHEDIN J.